

7.3 Honneur

7.3.1 Composition

8 poules de 6 équipes en matches A/R, puis play-offs et play-downs avec résultats acquis de la première phase entre les 2 premiers (play-offs) et les 4 derniers (play-downs), le 3^e et le 6^e ainsi que le 4^e et le 5^e seront dans la même poule, soit 22 matches.

Pour la phase des play-offs et des play-downs, un maillage entre les poules 1, 2, 3 et 4 et entre les poules 5, 6, 7 et 8.

1^{re} phase en matches A/R (10 matches)

poule 1	poule 2	poule 3	poule 4	poule 5	poule 6	poule 7	poule 8
1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6	6	6



2^e phase en matches A/R (12 matches)

play-offs	
poule A	poule B
1 poule 1	1 poule 5
2 poule 1	2 poule 5
1 poule 2	1 poule 6
2 poule 2	2 poule 6
1 poule 3	1 poule 7
2 poule 3	2 poule 7
1 poule 4	1 poule 8
2 poule 4	2 poule 8

play-downs			
poule C	poule D	poule E	poule F
3 poule 1	4 poule 1	3 poule 5	4 poule 5
6 poule 1	5 poule 1	6 poule 5	5 poule 5
4 poule 2	3 poule 2	4 poule 6	3 poule 6
5 poule 2	6 poule 2	5 poule 6	6 poule 6
3 poule 3	4 poule 3	3 poule 7	4 poule 7
6 poule 3	5 poule 3	6 poule 7	5 poule 7
4 poule 4	3 poule 4	4 poule 8	3 poule 8
5 poule 4	6 poule 4	5 poule 8	6 poule 8

	montent en excellence
	se maintiennent en honneur
	1 descente au nombre de points à classement égal
	descendent en championnat départemental

7.3.2 Brûlage

Le brûlage se fait après 11 matches.

7.3.3 Titre, accession et relégation

Les équipes classées à la première de chaque poule de play-off se disputeront sur terrain neutre le titre de champion d'honneur régional et accèdent au championnat excellence régional. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat excellence régional.

Les autres équipes seront classées suivant l'article 107.4 des règlements généraux FFHandball adapté au règlement de la COC IDF

- Les équipes classées aux 2^e et 3^e place de chaque poule de play-off accèdent également au championnat d'excellence régionale. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière dans leur poule respective accéderont au championnat excellence régionale.
- Les équipes classées de la 4^e à la 8^e place de chaque poule de play-off se maintiennent en championnat honneur régional (attention à l'article 4.7 des règlements particuliers de la COC IDF concernant les quotas de réserves pourra être appliquée si trop de réserve l'année suivante).
- Les équipes classées de la 1^{re} à la 4^e place de chaque poule de play-down se maintiennent en championnat honneur régional en fonction des descentes éventuelles de championnat de France définies au tableau des montées et descentes (attention à l'article 4.7 des règlements particuliers de la COC IDF concernant les quotas de réserves pourra être appliquée si trop de réserve l'année suivante).
- Les trois meilleures équipes classées 5^e des 3 poules de play-down (se reporter à l'article 107.4 des règlements généraux FFHandball adapté au règlement de la COC IDF) sont maintenues en championnat honneur régional en fonction des descentes éventuelles de championnat de France définies au tableau des montées et descentes (attention à l'article 4.7 des règlements particuliers de la COC IDF concernant les quotas de réserves pourra être appliquée si trop de réserve l'année suivante). La quatrième est reléguée en championnat départemental.
- Les équipes classées de 6^e place à la 8^e place de chaque poule play-down sont reléguées en championnat départemental.